

COMPTE RENDU CTL DU 17/12/2013

Le 17/12/2013, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - Déménagement de la Paierie régionale (pour information)
- 2 - Déménagement de la permanence d'Arnay-le-Duc (pour information)
- 3 - Questions diverses

1 - Déménagement de la Paierie régionale (pour information)

DOCUMENT CTL :

Missions de la Paierie régionale

La Paierie régionale de Bourgogne gère deux budgets principaux et un budget annexe :

- la Région ;
- le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny le Château (SMTP) : il s'agit d'une plate-forme trimodale (fleuve, route, voie ferrée) située sur l'axe Rhône-Saône ;
- la Zone d'activité Logistique (ZAL) du SMTP

Au titre de la Région, le poste perçoit notamment la dotation globale de l'Etat et la TIPP et prend en charge les paies des agents du Conseil régional et des personnels non enseignants des lycées. Il règle les marchés publics, réalise la facturation, verse la dotation TER Régional ainsi que les subventions pour le compte de la collectivité.

S'agissant du SMTP, en raison du régime juridique retenu (délégation de service public) la paierie encaisse les redevances de service public et prend en charge les dépenses d'investissement.

Le poste compte 7 emplois : le comptable, son adjoint, 4 contrôleurs et 1 agent.

Installation immobilière

La paierie régionale de Bourgogne est actuellement installée au sein d'un immeuble appartenant au Conseil régional situé au 12 boulevard Trémouille.

En septembre dernier, le Conseil régional a fait part de son projet de libération de ce site qui abrite, outre ce poste comptable, une partie des services de la collectivité et de regroupement de ses services dans un autre de ses immeubles, situé à proximité, 5 rue Garibaldi, en proposant d'y intégrer la réinstallation de la paierie.

La proposition de bail a été analysée par la DRFIP et les locaux proposés ont été visités par le comptable, le service immobilier de la DRFIP et les agents du poste (plan joint).

Cette proposition qui prévoit une installation équivalente à la configuration actuelle (surface : 98,5 m² au lieu de 95,3) permet en outre de maintenir la proximité entre l'ordonnateur et le comptable.

L'aménagement du poste a été fait après consultation des agents.

Le dossier a été soumis au CHS des 6 et 13 décembre pour avis.

Le déménagement interviendra au cours du mois de janvier 2014.

Les OS ont regretté que **l'espace prévu pour le stockage des documents soit réduit** par rapport à celui des locaux actuels.

Nous avons signalé à la Direction que les **délais sont très courts pour organiser ce déménagement et pour informer les agents.**

La Direction a répondu que le Conseil régional ne les avait informés que par un courrier daté du 11/10/2013, reçu le 21/10/2013 et qu'elle regrettait aussi la relative précipitation de ce déménagement.

Les membres du CHS n'ont pas émis d'avis défavorable à cette nouvelle installation et ont prévu une visite qui se fera après l'installation définitive.

2 - Déménagement de la permanence d'Arnay-le-Duc (pour information)

DOCUMENT CTL :

Permanence d'Arnay-le-Duc

Dans le cadre de la fusion des trésoreries de Pouilly-en-Auxois et Arnay-le-Duc au 1er janvier 2009, une charte de service public a été signée le 11 juin 2008. Elle prévoit la mise en place d'une permanence installée rue des Ursulines dans les anciens locaux de la trésorerie.

Cette permanence est actuellement ouverte 3 demi-journées par semaine : les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 11h30.

Ces locaux apparaissent aujourd'hui inadaptés : d'une surface de 89 m2, difficiles à chauffer pendant la période hivernale, ils ne répondent pas aux exigences actuelles de la démarche de rationalisation des surfaces occupées par les services de l'Etat.

En outre, le bâtiment actuel est isolé et ne permet pas de garantir la sécurité de l'agent qui assure la permanence.

La Communauté de Communes du Pays d'Arnay a proposé à la DRFIP d'installer la permanence au sein du Relais des services publics qui ouvrira ses portes en janvier prochain.

Un local dédié à la permanence sera mis à disposition (cf. plan). Un accueil primaire pris en charge par la communauté de communes et commun à tous les services publics présents permettra d'orienter les usagers.

L'agent de la DRFIP ne sera ainsi plus isolé et pourra également bénéficier d'un local détente mis à disposition des personnels du relais.

Le déménagement de la permanence sera fait au cours du mois de janvier en fonction de la date de livraison du Relais.

Les agents de la trésorerie ont été consultés sur cette opération.

Ce transfert a été présenté au CHS pour avis les 6 et 13 décembre.

Enfin, compte tenu du peu de fréquentation de la permanence (une dizaine de visiteurs par demi-journée), la permanence sera à compter de cette date tenue 2 demi-journées au lieu de trois, les mardis et jeudis en dehors, si besoin, des périodes de forte fréquentation.

Les travaux ayant pris un peu de retard, **l'emménagement** devrait avoir lieu **fin janvier, début février 2014.**

L'accueil général du bâtiment sera assuré par un cadre A recruté par la communauté de communes.

Dès l'installation dans les nouveaux locaux, cette permanence se fera sur 2 demi-journées au lieu de 3 actuellement.

Les OS regrettent que la Direction ait profité de ce déménagement pour réduire le nombre de demi-journées de permanence.

3 - Questions diverses

La CGT FINANCES PUBLIQUES 21 a posé plusieurs questions à la Direction :

- Nous avons été sollicités par plusieurs collègues désirant connaître la marche à suivre pour retrouver l'**ensemble des RAN au niveau national**, afin d'optimiser et anticiper toute promotion, mutation. ...

La Direction répond sur ce point en précisant l'obligation de tous les départements de préciser les RAN sur leur intranet local. Après recherches, nous constatons qu'il est très compliqué de retrouver cette information sur les sites locaux. Une demande sera établie au niveau national, afin d'obtenir un annuaire national des RAN.

- Nous avons déploré le planning des formations, et plus précisément, les convocations tardives pour le **stage obligatoire GEN180T** dispositifs de protection et sensibilisation à la prévention des risques déontologiques, qui a lieu en fin d'année, période d'échéance pour de nombreux postes. La Direction rappelle la participation obligatoire de tous les agents à cette formation qui a débuté en mai, et pour laquelle il restait 4 sessions à organiser sur le dernier quadrimestre.

- Nous avons demandé un point sur l'**étude d'optimisation des locaux de la rue Jean Renaud**. La Direction est en attente de la réponse de la DG, sur les différents projets qui ont été proposés.

- En ce qui concerne **la Trésorerie Dijon Municipale**, l'immeuble a été vendu à une SCI. Pour l'instant, les agents restent dans les locaux. Un bail est en cours de négociation avec le nouveau propriétaire.

- Le CTL emplois (**25 suppressions prévues sur la DRFIP 21**) aura lieu le 7 janvier 2014. Nous devrions avoir les documents en fin de semaine.

- Nous avons parlé du **baromètre social**, et de l'importance de répondre au questionnaire avant le 20 décembre.

La Direction nous informe qu'au premier trimestre 2014, les résultats seront rendus publics et analysés avec les OS afin de définir les futures orientations sur ce sujet.

- **Les élections professionnelles auront lieu le 4 décembre 2014**. Pour le moment, la circulaire du dispositif n'est pas arrêtée.

D'autres sujets ont été abordés :

- Il faudra attendre le lendemain de la publication au journal officiel, pour connaître les modalités concernant le **jour de carence**.

- L'organisation de la **distribution des chèques cadeaux à l'occasion de l'arbre de Noël** sera à revoir. En effet **une attente très importante** (jusqu'à près de 2 heures pour certains) a été constatée cette année.

- **200 PC ont été livrés pour la DRFIP 21**. Les changements des postes de travail se feront de manière progressive, et ce, avant le 28/02/2014.

A terme, **Windows 7 sera déployé sur l'ensemble du parc informatique**.